

MAIRIE DE VALBELLE
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

N° 18/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Yves VADOT, Maire.

Présents : Mesdames BLANC Andréa, GRANATO Laura, GONNET Béatrice, LYON Lucienne, RENON Céline, Messieurs VADOT Pierre-Yves, DAUMAS Baptiste, FONTANARAVA Vincent, RAPHAELIAN Paul, et RICHAUD Fabien.

Absent excusé : Monsieur CHAUVEAUX Boris

Convocation et affichage : 14/04/2026

Monsieur RAPHAELIAN Paul a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025 BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les résultats de l'exercice 2025 soit :

- Section de Fonctionnement :	excédent de :	33 146.60 €
- Section d'Investissement :	déficit de :	2 095.70 €
Le résultat global 2025 est de :	excédent de :	31 050.90 €

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il est nécessaire de délibérer sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025.

Compte-tenu du déficit d'investissement de 2 095.70 €, il y a un besoin de financement en investissement.

Monsieur le Maire propose d'affecter la globalité du résultat de fonctionnement à l'article 002 « excédent de fonctionnement reporté »

Compte-tenu de ce déficit d'investissement, Monsieur le Maire propose d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement soit 2 095.70 € à l'apurement du déficit

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2025 ainsi qu'il suit :
 - 2 095.70 € à l'article 1068 section d'investissement pour apurement du déficit ;
 - le solde soit 31 050.90 € à l'article 002 excédent de fonctionnement reporté » du budget primitif eau et assainissement 2026.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, VALBELLE le 23 avril 2026,

Le Maire,

Pierre-Yves VADOT

Le secrétaire

Paul RAPHAELIAN

